



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté fixant la liste des métiers et secteurs d'activités porteurs ou en tension définie par le programme « Cadres d'avenir » pour la Martinique

LE PRÉFET

Vu la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2025 nommant Monsieur Etienne Desplanques préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique à compter du 10 février 2025 ;

Vu le décret n° 2023-960 du 19 octobre 2023 portant expérimentation d'un programme de formation en mobilité des cadres de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 pris pour l'application du I de l'article 10 du décret du 19 octobre 2023 portant expérimentation d'un programme de formation en mobilité des cadres de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Martinique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la suite du comité de pilotage qui s'est tenu le 30 janvier 2025, la liste des métiers et secteurs d'activités porteurs ou en tension définie par le Programme Cadres d'avenir pour la Martinique pour l'année universitaire 2025 / 2026 est fixée comme suit :

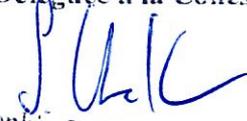
Secteurs d'activité	Exemples de métiers
Support à l'entreprise	Management de groupe
	Management en ressources humaines
	Contrôle de gestion
	Direction administrative et financière
Santé	Soins infirmiers
	Psychologues
	Psychothérapeutes
Construction, BTP	Ingénieur du BTP

	Chefs de chantiers
	Conduite de travaux du BTP et de travaux paysagers
Services à la personne et à la collectivité Social et médico-social	Direction de structure, responsable de secteur
Commerce, vente et grande distribution, Commerce international	Responsable de services / Chef de secteur / Direction de petite ou moyenne entreprise
	Chef de rayon / Direction de magasin de grande distribution
Industries manufacturières, réparation et installation de machines d'équipements	Ingénieurs et cadres de fabrication et de production
	Attachés commerciaux
Hôtellerie – restauration, tourisme, loisirs	Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
Installation et maintenance	Responsable maintenance énergies
	Ingénieur d'études
Transport et logistique	Responsable / direction de supply chain / Responsable de gestion des stocks
Communication media et multimedia	Etudes et développement de réseaux de télécommunication
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques / Banque, assurance, immobilier	Cadres administratifs
	Comptables /
	Management de service comptable
Activités informatiques et services d'information Numérique	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
	Chefs de projet informatique
	Délégué / Déléguée à la protection des données - Data Protection Officer
	Data scientist
	Responsable marketing
	Administrateur / Administratrice de systèmes d'information (SI)
	Building information modeling (BIM) Manager
	Expert en sécurité informatique
Agriculture, pêche, espaces naturels ...	Encadrement d'exploitations agricoles
Métiers de l'environnement et de la biodiversité	Biologiste en environnement
	Chargé / chargée HSE (hygiène sécurité environnement)
	Ingénieur en biotechnologie
Métiers de l'aérien	Cadres de la logistique

	Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale, maintenance aéronautique et mécanique industrielle (bac+2 à Bac+3)
	Personnels techniques navigants de l'aviation (pilotes)

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 14 FEV 2025
Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale Adjointe
Sous-Préfète Déléguée à la Cohésion Sociale


Sophie CHAUVEAU